



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 26 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Yolande BAUDIN à Yvan SONNERAT
Carole BERNIGAUD à Pierre AGERON
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Philippe LANGANNE à Karine FALCONNAT
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Excusée : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2023-100 : Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la CCFU – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Monsieur Yvan SONNERAT, Vice-président délégué à l'eau potable, rapporteur

La CCFU souhaite lancer son nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, le dernier SDAEP – dont l'état des lieux date de 2015 et le programme de travaux de 2018 – apparaissant aujourd'hui obsolète.

En effet, l'accélération du changement climatique observée ces dernières années d'une part et la dynamique urbanistique actuelle d'autre part, rendent nécessaire la réalisation d'un nouvel état des lieux du réseau d'eau potable, considérant l'impact important de ces effets sur la disponibilité de la ressource et sur l'état des infrastructures.

La CCFU souhaite également disposer d'un programme pluriannuel d'investissements, hiérarchisé, en cohérence avec le diagnostic réalisé et visant à pallier les problématiques identifiées tant en situation actuelle qu'à l'horizon 20 ans.

L'objectif est donc de réaliser un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, s'articulant de la manière suivante :

- Phase 1 : Etat des lieux et pré-diagnostic
- Phase 2 : Campagnes d'investigations (mesures et recherche de fuites)
- Phase 3 : Modélisation
- Phase 4 : Bilan de fonctionnement et diagnostic
- Phase 5 : Schéma Directeur

- Phase 6 : Schéma de distribution

Des missions annexes seront également portées dans le cadre de cette étude d'ampleur :

- Une étude d'impact du changement climatique, visant à définir l'impact carbone du Service et des solutions pour le limiter
- Un schéma de distribution, rendu récemment obligatoire à court terme par la loi, visant à définir les zones non alimentées par le réseau public de distribution et les solutions pour y remédier

Enfin, cette prestation permettra enfin à la CCFU de disposer d'un modèle informatique de son réseau mis à jour avec les travaux des dernières années, véritable outil d'aide à la décision du Service de l'Eau dans le cadre de ses missions au quotidien.

Le coût estimatif de la prestation s'élève à **100 000 € HT**.

Cette étude peut bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur respectivement de 50% et 20%, soit un total de **70% de financement**.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)	
Etude	100 000	AERMC – 50%	50 000
		CD74 – 20%	20 000
		Autofinancement – 30%	30 000
TOTAL	100 000	TOTAL	100 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le plan de financement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable présenté ci-dessus,
- De **charger et de donner** tout pouvoir à Monsieur le Président pour solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à hauteur de 50% soit 50 000€ et du Conseil Départemental de Haute-Savoie, à hauteur de 20% soit 20 000€.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET